743 (2026-2027) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

3 NOVEMBRE 2026

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur l'abandon de la démarche de coconstruction et le retour du projet d'absorption contrainte des CPAS par les communes

par

M. Hazée

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur l'abandon de la démarche de coconstruction et le retour du projet d'absorption contrainte des CPAS par les communes

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu l'interpellation de M. Hazée à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur l'abandon de la démarche de coconstruction et le retour du projet d'absorption contrainte des CPAS par les communes ;

A. Considérant l'annonce d'un travail de coconstruction avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) et la Fédération des centres publics d'action sociale (CPAS) et le revirement opéré ensuite par le Gouvernement ;

B. Considérant les inquiétudes et les enjeux de fond exposés par les avis critiques exprimés notamment par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) de Wallonie, par l'UVCW, par la Fédération des CPAS ou par plusieurs associations ;

C. Considérant, plus largement, l'absence de toute évaluation préalable à la réforme évoquée par le Gouvernement ;

D. Considérant le rôle central des CPAS pour la dignité humaine.

Demande au Gouvernement wallon,

1. de suspendre son projet d'absorption des centres publics d'action sociale par les villes et communes ;

2. de procéder à une évaluation préalable des réalités de la situation des centres publics d'action sociale et des communes et à une objectivation des constats, comme proposé par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) de Wallonie ;

3. de réouvir le dialogue avec la Fédération des centres publics d'action sociale et l'Union des Villes et Communes de Wallonie, ainsi qu'avec les organisations représentatives des travailleurs et des grades légaux et les autres acteurs représentatifs de la lutte contre la pauvreté, afin de coconstruire des propositions alternatives permettant réellement de renforcer les politiques publiques en matière d'action sociale et d'inclusion.

S. HAZÉE